

**SAINT BAUDILLE DE LA TOUR**  
38118 St Baudille de la Tour

**Conseil Municipal du 05 avril 2018**  
Ouverture de la séance à 20h37

**APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

Etaient présents : Christophe BEAUD – Lydie BERGER-BY – Martial BONNAVENT – Yvette DEPIERRE – Madeleine GENOT – Bernard LIONNET – Valérie MAYET - Jennifer MOLY – Laurent MURILLON - Laurent RHONE – Denis THOLLON

**Absents excusés : Frédéric ROSTAING – Julien MALLAND**

**Secrétaire de séance : Madeleine GENOT**

**1 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2018**

**Approuvé à l'unanimité**

**2 -.- Avenants marchés Ferme des Dames**

Considérant la délibération du 17 août 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la Ferme des Dames, Monsieur le Maire informe que l'aménagement de la salle de réception arrive à sa fin et précise qu'il y a eu des moins-values et des plus-values.

Afin de clôturer ce dossier, il est nécessaire de voter les avenants au marché initial relatifs aux nouveaux montants. Le tableau récapitulatif des avenants est présenté au conseil municipal et joint au présent compte rendu.

**Voté à l'unanimité**

**3 - Coloris des façades imposés sur la commune (en complément du règlement du PLU)**

Le PLU de la commune stipule :

Les matériaux et couleurs utilisés devront s'harmoniser avec les éléments du voisinage (bâtiments existants et campagne environnante) et donc s'inscrire dans la même gamme de teintes et la même tonalité, conformément au nuancier présenté en mairie.

L'emploi en grandes surfaces de couleurs tranchant sur l'environnement (couleurs vives, couleurs très claires ex. : blanc) est interdit en façade, ainsi que le bois.

L'emploi à nu, à l'extérieur, de matériaux fabriqués en vue d'être recouverts d'un parement ou enduit (carreaux de plâtre, briques creuses, plant de ciment,...) est interdit sur les bâtiments et les clôtures.

L'emploi d'autres matériaux peut être autorisé sous réserve de s'intégrer dans le site et de ne pas reproduire de types ou modèles étrangers à la région (ex : bois brut, rondins...).

Actuellement, nous conseillons aux pétitionnaires de passer en mairie avant la réalisation des travaux. Cependant, il est proposé de rendre **obligatoire** la présentation du coloris ainsi que le modèle de tuile, en mairie avant la réalisation des travaux de couverture et de façade afin d'éviter d'éventuels contentieux.

**Voté à l'unanimité**

**4 - Achat matériels divers aménagement Ferme des Dames**

La commission Ferme des Dames propose d'acheter les tables et chaises pour la salle de réception. Trois devis ont été demandés ;

SINOTEC	5919,48 €TTC
F.A.P	8771,86 €TTC
MAG EQUIP	9365,35 €TTC

Il est proposé de retenir la Sté SINOTEC.

**Voté à l'unanimité**

#### **4 - Subventions aux associations (ADMR, Amicale Boules, CSI les Lauzes)**

M. le maire propose de renouveler les montants des années précédentes. A noter, que concernant l'amicale boules cette subvention correspond à l'organisation du challenge de la municipalité.

ADMR : 250€  
Amicales boules : 150€  
CSI des Lauzes : 250€

**Voté à l'unanimité**

#### **4 - Convention avec la CCBD pour le festival Isle en scène**

Pour la 4<sup>ème</sup> année, le festival Isle en scène, s'installera du 18 au 20 mai sur le site de la Ferme des Dames. Une convention est établie entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la commune de St Baudille pour une durée de trois années.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de la mise à disposition du site de la Ferme des Dames. M. le maire donne lecture de ladite convention.

La commune met à disposition le site pour un montant forfaitaire de 2000€ qui comprend :

- La mise à disposition du site de la Ferme des Dames :
- Le nettoyage pendant et après le festival par les agents communaux
- Le temps de préparation du festival par l'agent communal

**Voté à l'unanimité**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Achat du terrain MOYNE au Vert : M. le maire demande au conseil municipal l'autorisation de se faire remplacer par la 1<sup>ère</sup> adjointe, pour la signature de cette vente, le 26 avril à 18h.

**Voté à l'unanimité**

#### **Questions des administrés**

Il est souhaité que le montant des amendes pour le bruit en dehors des heures autorisées soit mentionné dans les petites infos, et ce, à titre dissuasif. M. le maire demande réflexion avant de prendre une décision.

Il est signalé un fossé bouché. Il est rappelé que chacun devrait nettoyer devant chez soi. Le curage des fossés relève de la compétence de la mairie mais pas le désherbage. Une visite des lieux sera effectuée afin de vérifier la nécessité d'une intervention.

Le VTT Nord Isère demande s'il sera possible d'utiliser la salle de réception le 21 octobre pour leur manifestation. Le conseil municipal donne son accord.

Dégradation des terrains à La Plaine dont terrains communaux, boue sur la route, animaux etc. M. le maire réitère ses propos précédents à savoir qu'on ne peut pas demander aux agriculteurs de laver la route après chacun de leur passage. En ce qui concerne l'utilisation des terrains communaux, à la fin du bail un état des lieux sortant sera effectué et ceux-ci seront remis en état si nécessaire.

Absence d'éclairage public à certains endroits de la commune : M. le maire reprecise qu'il faudrait faire réaliser un plan du village et des hameaux répertoriant toutes ces défaillances et faire un plan pluriannuel d'investissement. Ce qui n'est pas envisageable dans l'immédiat.

Compteurs LINKY, serait-il possible d'organiser une réunion publique pour informer la population sur les risques liés aux ondes et à la fonction communicante (préservation de la vie privée) et pour connaître la position de la commune sur la pose de bonnes communicantes.

Le conseil municipal propose qu'on se penche sur la question et une réponse sera fournie une fois les éléments collectés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h07

**ATELIER COMMUNAL**

**SALLE DE RECEPTION COMMUNALE**

LOT N°	ENTREPRISES	Montant ht à facturer	Plusvalues Travaux de renforts+ échaf	TOTAL SIGNATURE MARCHÉ TTC	Plus value tp et VARIANTE SANITAIRE	Montant ht à facturer	TOTAL SIGNATURE MARCHÉ TTC	VARIANTE CUISINE	Plus value	TOTAL TTC
1	TERRASSEMENT VAL TP	42 420.50		19 740.00 19 475.40	11 689.20 dévoisement canalisations					50 904.60
2	GROS OEUVRE VIDON	41 671.17	12.207.60 1.368.00	36 429.80		39 519.91	47 423.89			97 429.29
3	CHARPENTE BOIS NORD ISERE CHARPENTE					76 865.33	84 142.00	5 252.40 solivage	1 644.00 1 200.00 faitage	92 238.40
3 bis	CHARPPENTEMETALLIQUE CMR	37.093.33		44 512.00						44 512.00
4	MENUISERIE ALUMINIUM ROLLAND					13.823.00	16 587.60			16 587.60
4 bis	SERRURERIE LE FORGERON	13.375.00		16 050.00						16 050.00
5	PLOMBERIE SANITAIRE ALYANCE PLOMBERIE	8 770.00		6 288.00	4 236.00	3 510.00		4 212.00		14 736.00
6	PLATRERIE PEINTURE DURAND FRERES	9 483.95		6 847.14	4 533.60	5 562.60		6 675.12		18 055.86
7	CARRELAGE COCHET	4 802.56		2 260.39	3 502.68	3 333.33		4 000.00		9 763.07
8	ELECTRICITE GARCON PEYRONNET	18.120.37		11 812.04	4 657.20 Cables 5.275.20 chauffage	28.793.24	24 447.29 +3 798.00 sanit =28 245.29	6 306.60		56 296.33
	<b>TOTAL TTC</b>		13 575.60	163 414.77	33 893.88		176 398.78	26 446.12	2 844.00	
	TOTAL HT à facturer	175 736.88				171 407.41				347 144.29
	<b>Total TTC ATELIER</b>		<b>210 884.26</b>			<b>Total TTC réception</b>	<b>205 688.89</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>416 573.15</b>